

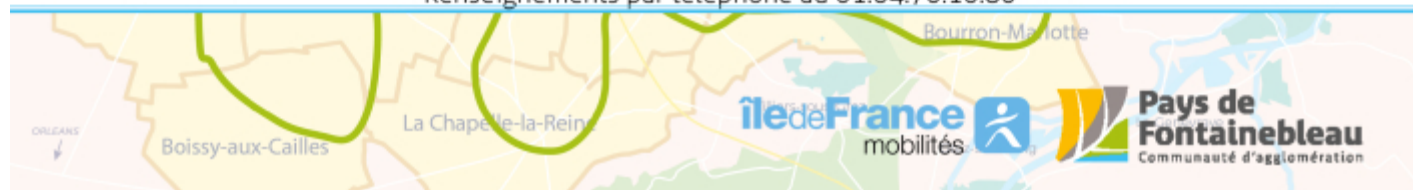
#CAPF Pass Local du Pays de Fontainebleau

Le Pass Local est un titre de transports mis en place par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, complétant ceux proposés par Ile-de-France Mobilités sur le réseau de transports en commun francilien.



Abonnements au kiosque de la gare routière de Fontainebleau-Avon (arrière de la gare)
les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 12h30 à 19h00 (18h45 les vendredis).

Renseignements par téléphone au 01.64.70.10.80



Pour qui ?

Le Pass Local est proposé aux personnes cumulant les critères suivants :

- Âgées de 65 ans et plus à la date de la demande d'abonnement,
- Habitant l'une des 26 communes du Pays de Fontainebleau,
- Soumises à l'impôt sur le revenu : les personnes non assujetties à l'impôt sur le revenu peuvent bénéficier des Forfaits Améthyste, financièrement plus avantageux et proposés par le Département de Seine-et-Marne.

Pour quoi ?

Le Pass Local donne un accès illimité, pour l'année civile en cours, à **35 lignes de bus** desservant le Pays de Fontainebleau, dont :

- L'ensemble des lignes de bus du réseau AERIAL (1 à 9),
- La ligne Seine-et-Marne Express n° 34,
- Les lignes 40 et 44 desservant la gare de Bois-le-Roi,
- Les lignes 20, 21 et 23 du réseau du secteur de Perthes,
- La ligne « R Bulle » (184-014), desservant Ury et La Chapelle-la-Reine,
- Les 3 services de Transport A la Demande (TAD) du territoire : secteurs de La Chapelle-la-Reine, Perthes et Bois-le-Roi – Chartrettes.

L'ensemble des lignes accessibles via le Pass Local figure en annexes.

En revanche, le **Pass Local n'est pas valable sur le réseau ferroviaire SNCF.**

Pour quel tarif ?

Le tarif annuel du Pass Local du Pays de Fontainebleau est de **80 Euros** en 2021 (tarif dégressif en fonction du mois d'achat, voir le tableau annexé), soit l'équivalent de 54 montées par an.

Pour information, le Pass Senior, proposé par Ile-de-France Mobilités, est quant à lui destiné aux voyageurs de 62 ans et plus. Il permet un accès illimité aux transports en commun de la région Ile-de-France au tarif de 37,60€ par mois, soit 451,20€/an (hors frais de dossier) : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/detail/forfait-navigo-annuel-tarification-senior>

Où, quand et comment se procurer le Pass Local ?

- **Au local d'informations voyageurs de la gare routière de la gare SNCF de Fontainebleau-Avon** (côté bus), auprès des agents de Transdev Vulaines : les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 12h30 à 19h00 (18h45 les vendredis). Vous devez vous munir d'un justificatif de domicile, de votre dernier avis d'imposition et d'un moyen de paiement (carte bancaire ou espèces).

Document(s)

[Tarif du Pass Local du Pays de Fontainebleau en 2021](#)

[Liste des communes du Pays de Fontainebleau](#)

[Liste des lignes de bus accessibles avec le Pass Local du Pays de Fontainebleau](#)

Liens utiles

[Site de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau](#)